

# 11

---

## L'utilisation viable des ressources naturelles pour le développement : le cas du pétrole tchadien

**Ratabaye Tordeta**

### **Introduction**

Dans un monde marqué par une demande quasi insatiable pour les ressources énergétiques et la volonté des pays du Nord de réduire la dépendance à l'égard du pétrole du Moyen Orient, le pétrole africain acquiert une importance tant géopolitique que commerciale. La production pétrolière du continent africain devrait doubler avant la fin de cette décennie. Les États-Unis importeront bientôt 25 pour cent de leur pétrole de l'Afrique Subsaharienne et on s'attend à ce que cette région produise 20 pour cent de la production mondiale d'ici 2010 (Igbikiowubo 2003).

Après les attaques terroristes du 11 septembre 2001 contre les États-Unis et la montée des tensions au Moyen Orient, l'obtention de nouveaux débouchés d'approvisionnement en pétrole de l'Afrique comme moyen de diversifier les sources d'énergie a acquis une importance stratégique non seulement pour les États-unis, mais aussi pour les autres pays industrialisés. Simultanément, la consommation effrénée de pétrole par les grandes économies du monde contribue à restreindre l'offre de pétrole sur la planète. Les plus grands consommateurs d'énergie, comme les États-Unis et la Chine, se font concurrence pour obtenir de nouvelles sources de pétrole incitant les compagnies pétrolières à explorer des régions pionnières. Ces facteurs se traduisent par une ruée vers l'or noir africain.

Les industries extractives et en particulier le pétrole, le gaz et les mines, représentent plus de 50 pour cent des exportations de l'Afrique et 65 pour cent de tous les Investissements directs étrangers (IDE) pendant les années 1990 (SFI 2005). La prédominance des industries extractives dans les relations commerciales africaines alors que se tarit l'aide au développement, limite l'utilisation par l'Afrique de son pétrole au bénéfice de sa population.

Ce nouveau boom pétrolier africain affectant particulièrement les États limitrophes des eaux riches en pétrole du golfe de Guinée dans l'Atlantique, du Nigeria à l'Angola, est en train de s'étendre à l'ensemble du continent (le Tchad est l'un des derniers nés à ce jour), est à la fois une chance et un piège pour ces pays où la pauvreté reste endémique. D'une part, les revenus disponibles pour la réduction de la pauvreté seront importants comme l'estime Catholic Relief Service, les Gouvernements de l'Afrique Subsaharienne vont recevoir au bas mot 200 milliards de dollars au cours de la prochaine décennie (Gary et Terry Lynn 2003). D'autre part, le dramatique échec des politiques de développement dans la plupart des pays dépendant des revenus du pétrole, nous enseigne que les pétrodollars n'aident pas les pays en développement à lutter contre la pauvreté. Dans de nombreux cas, ils contribuent au contraire à les enfoncer encore un peu plus dans le sous-développement.

Au regard des expériences du passé, quelle peut-être la contribution effective des ressources naturelles dans le processus du développement des pays africains quand on sait que de toutes les sources de financement disponibles, l'« aide » est la moins appropriée au développement d'un pays. En effet, comme le souligne l'économiste sénégalais Sanou M'Baye, les crédits sont utilisés pour acheter des biens et des services proposés par les pays prêteurs ; et ils visent l'exécution de projets qui répondent davantage aux impératifs d'exportation de ces États qu'aux besoins réels des pays emprunteurs. Ces projets, loin de promouvoir le développement, servent au contraire à remplir les carnets de commandes des firmes occidentales et à enrichir les élites des pays bénéficiaires. Ces crédits peuvent aussi payer des arriérés d'intérêt qui ouvrent l'accès à de nouveaux crédits.

L'objectif de la présente étude est d'analyser l'expérience du Tchad, ses atouts et faiblesses dans le financement du développement en se basant sur les ressources financières générées par l'exploitation pétrolière. Le cas du projet de développement pétrolier et de l'oléoduc Tchad-Cameroun permettra de mettre en exergue les possibilités d'un réel développement devant sortir non seulement le Tchad, mais aussi le Cameroun de la pauvreté. Et peut-être, bien plus, la sous-région par le truchement de l'intégration régionale. On montrera à travers le paradoxe d'abondance, les récurrentes difficultés de gouvernance qui annihilent les efforts tendant vers un développement et créant de ce fait des inégalités, sources de conflits de tout genre. Les enjeux environnementaux seront pris en compte pour souligner l'étendue de la lutte contre la pauvreté.

## **Le Tchad : le dernier né des États pétroliers et la mise en œuvre du projet de Doba**

### **L'exploitation pétrolière : une opportunité pour le développement**

« L'exploitation du pétrole est une nouvelle occasion importante d'accélérer le développement de l'un des pays les plus pauvres du monde » (Banque Mondiale 2003).

Nous savons que l'extrême pauvreté sévit malheureusement dans la majeure partie du continent Africain. La réduction de la pauvreté requiert des investissements privés, la collaboration et des politiques responsables de la part du Gouvernement. Le projet Tchad-Cameroun réunit tous ces éléments. Il incarne de grands espoirs pour les peuples de ces deux pays et nous sommes fiers à juste titre d'y participer, aujourd'hui comme demain (Tom R. Walters, Président Esso – Exxon Mobil Tchad, cérémonie d'inauguration des travaux de Komé, 18 octobre 2000).

Le Tchad est l'un des derniers-nés et des plus fragiles des pétro-États émergents d'Afrique. Le projet de développement de l'industrie pétrolière et de l'oléoduc Tchad-Cameroun qui permettra le transport du pétrole du Sud du Tchad, pays sans littoral, jusqu'à la Côte Atlantique du Cameroun d'où il peut être exporté, constitue un test hautement visible de l'utilisation possible des revenus pétroliers pour réduire la pauvreté dans un contexte difficile. L'aspect le plus novateur du projet – unique à l'heure actuelle en Afrique – est l'adoption d'un cadre juridique (Loi 00/PR/99 portant gestion des revenus pétroliers) ayant pour effet d'allouer des fonds à la lutte contre la pauvreté, penser aux générations futures et de créer un Comité de surveillance chargé de veiller à ce que les richesses du pays soient gérées avec transparence.

Faisant miroiter la promesse de pétrodollars pour les pauvres du Tchad notwithstanding des craintes exprimées par la population quant à l'absence de condition pour assurer une bonne gouvernance, la Banque Mondiale a accordé un financement qui a donné un coup de fouet au développement pétrolier dirigé par Exxon Mobil. Mais, étant donné la piètre performance économique des pays producteurs du pétrole du monde et l'importance des enjeux dans un pays aussi instable que le Tchad, cette expérience suscite beaucoup d'intérêt à l'échelle internationale. Non seulement le sort du projet de quatre milliards de dollars revêt une importance majeure pour le peuple du Tchad, lequel espère récolter les bénéfices et qui risque aussi bien de payer un prix énorme si les choses tournent mal, mais il intéresse au plus haut point les autres pays confrontés au défi de transformer leurs richesses pétrolières au bénéfice de leur propre population, les prêteurs et les pays industrialisés grands consommateurs d'énergie.

La mise à l'épreuve la plus importante de l'expérience du projet Tchad-Cameroun ou comment les quantités massives de nouveaux revenus seront employées

au Tchad est maintenant en cours. Tandis que le plan de gestion des revenus du Tchad est largement considéré comme un exemple pour d'autres pays exportateurs de pétrole, même dans le meilleur des cas, s'il est appliqué à la lettre, le cadre de gestion présente toujours d'importantes failles et lacunes auxquelles il faudra remédier si les revenus doivent bénéficier au peuple tchadien. Ces faiblesses ont trait à la conception de la loi concernant la gestion des revenus et du Comité de Surveillance établi pour veiller au respect de la loi.

### **La mise en œuvre du Projet pétrolier de Doba**

Il convient de faire un bref aperçu sur les différentes étapes de négociations avec les partenaires impliqués au projet, (République du Cameroun, Banque Mondiale, Consortium), avant de présenter le cadre juridique qui entoure ledit projet.

19 décembre 1988, Signature de la Convention d'Exploration et des Transports des Hydrocarbures entre la République du Tchad et le Consortium.

15 juin 1992, au cours d'une rencontre avec les plus hauts responsables de la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH) au Cameroun, le Vice-président d'ESSO Exploration and Production Inc. a évoqué le projet de construction d'un pipeline pour l'évacuation du pétrole en provenance des gisements du bassin pétrolier de Doba vers la côte atlantique à travers le territoire camerounais.

Du 21-31 juillet 1992, commencent les négociations à Yaoundé qui ont regroupé : le Consortium, la République du Tchad et la République du Cameroun.

Le 14 janvier 1995, intervient la signature d'un protocole d'accord par lequel le Cameroun, le Tchad et le Consortium énoncent les principes directeurs à prendre en compte pour la réalisation du tronçon camerounais du système de transport par le pipeline.

Le 31 janvier 1995, un accord cadre entre les différentes parties (le Tchad, le Cameroun et le Consortium) est signé.

Le 08 février 1996, intervient la signature d'un accord bilatéral entre le Tchad et le Cameroun relatif à la construction, l'exploitation et l'entretien d'un système de transport des hydrocarbures par pipeline.

Le 27 juillet 1997, lancement officiel de la campagne d'information publique à l'endroit des populations directement concernées par le Projet.

Le 09 novembre 1999, Shell et Elf se retirent du Consortium, rendant hypothétique la réalisation du projet de Doba.

Le 07 avril 2000, reconstitution du Consortium avec deux nouveaux partenaires, Petronas Garigali et Chevron Petroleum.

Le 06 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque Mondiale approuve le projet de développement du Tchad-Cameroun ainsi que sa participation au financement partiel à la part de la République du Tchad et de la République du Cameroun au capital de TOTCO (Tchad Oil Transportation Company) et COTCO (Cameroun Oil Transportation Company).

Le 09 août 2000, création d'une coordination nationale par décret présidentiel n°339/PR/2000 en vue d'assurer le suivi de l'exécution des actions physiques du projet de Doba ainsi que tous les projets annexes de renforcement de gestion économique et financière du secteur pétrolier.

Les 18-20 octobre 2000, lancement officiel du démarrage de la phase de construction simultanément à Komé au Tchad et à Kribi au Cameroun en présence des Chefs d'État de ces deux pays.

Le 10 août 2001, clôture financière définitive et l'entrée en vigueur des accords de financement. Le coût global du projet est de l'ordre 4,2 milliards de dollars US dont environ 2,2 milliards affectés à la construction du Pipeline Tchad Cameroun, long de 1070 km.

Le 10 octobre 2003, inauguration d'ouverture des vannes à Komé par le Chef de l'État Tchadien, Idriss Deby en présence de nombreux Chefs d'États Africains de la Sous Région.

Le 12 juin 2004, inauguration à Kribi du Pipeline Tchad/Cameroun par les Chefs d'État Camerounais et Tchadien en présence de leurs pairs de la sous-région.

## **Le dispositif juridique et institutionnel**

### ***La Loi 001/PR/99 portant gestion des revenus pétroliers***

La Banque Mondiale, comme préalable à sa participation, a exigé que le Gouvernement adopte une loi relative à la gestion des revenus pétroliers. Le 30 décembre 1998, l'Assemblée Nationale a adopté ladite loi, laquelle fut ratifiée et promulguée par le Président de la République le 11 janvier 1999. La loi 001/PR/99 détermine l'allocation des revenus pétroliers directs et met également en place le Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers.

#### *Contenu de la Loi 001/PR/99*

La loi concernant la gestion des revenus pétroliers comporte plusieurs dispositions d'importance. Elle prévoit la répartition des revenus directs, les redevances et dividendes nets (après remboursement des prêts de la BM et autres prêteurs) qui sont d'abord déposés sur le compte d'une institution financière internationale (Citibank à Londres) appelé compte séquestre off shore.

- 1) **10 pour cent** sont déposés sur un compte à l'étranger dans les placements à long terme dont le revenu servira à financer des programmes de lutte contre la pauvreté pendant la période post pétrole (Fonds pour les générations futures).
- 2) Les **90 pour cent** restants après le service de la dette sont versés sur des comptes spéciaux du Trésor domiciliés dans des banques commerciales du Tchad, et répartis comme suit :
  - 80 pour cent sont affectés à des dépenses d'investissement dans cinq secteurs considérés comme prioritaires à savoir l'éducation, la santé publique

et les affaires sociales, les infrastructures, le développement rural et l'environnement, les ressources en eau ;

- 15 pour cent sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement courantes de l'État pour une période de 5 ans à compter de la date de production ;
- 5 pour cent des redevances sont destinées aux collectivités décentralisées de la région productrice conformément aux dispositions de l'article 212 de la Constitution. Le dernier alinéa de cet article dispose : « les ressources des collectivités territoriales décentralisées sont constituées notamment : le pourcentage sur le produit des ressources du sol et du sous sol exploitées sur leur territoire ».

*Les inadéquations contenues dans la loi 001/PR/99*

Aussi bonne que puisse être la loi concernant la gestion des revenus en théorie, elle présente d'importantes faiblesses sur le plan de sa conception et de son application pratique.

- a) d'importants revenus pétroliers échappent à la juridiction du Collège. Le Contrôle fiscal n'est exercé que sur les comptes spéciaux qui correspondent aux revenus directs résultant des redevances et des dividendes. D'autres revenus indirects tels que les impôts sur les sociétés et les droits de douanes produits par le projet pétrolier ne sont pas couverts et n'entrent pas dans le budget courant du Trésor (AID/BM 2003 : 12).
- b) La loi ne couvre pas tout le pétrole du Tchad mais seulement les trois champs de Doba (Il s'agit de Bolobo, Komé, Miandoum.), alors qu'Exxon Mobil, Encana et autres, explorent de nouveaux champs. Ainsi, ces importants nouveaux revenus échapperont au cadre de gestion.
- c) L'attribution de 5 pour cent aux collectivités de la région productrice de pétrole pourrait s'avérer insuffisante. Ce sont ces dernières qui subissent la plus grande part de l'impact du développement pétrolier, comme on a pu le constater au Nigeria et ailleurs ; ce qui a mené à de sévères critiques de la somme allouée à la région.
- d) La loi est vague au sujet des secteurs prioritaires et des dépenses régionales. Bien qu'elle stipule des secteurs tels que l'éducation et la santé, les dépenses dans ces secteurs ne sont pas précisées. Aucun règlement ne précise par exemple si l'argent doit être consacré à des cliniques de soins de santé primaires dans les zones rurales ou à des centres hospitaliers ultramodernes dans la capitale.
- e) Les attributions (dépenses) régionales ne sont pas précisées non plus. Dans un pays dont l'histoire est marquée par la discrimination ethnique et régionale,

ceci pourrait semer la discorde au sujet de la distribution des rentes pétrolières et devenir une source d'instabilité.

### ***Le Collège de contrôle et de surveillance des revenus pétroliers (CCSRP)***

Le CCSRP est un comité conjoint formé de représentants du gouvernement et de la société civile, chargé de vérifier, d'autoriser et de contrôler les décaissements des comptes spéciaux et l'affectation des fonds. Il est composé au terme de l'article 16 de la loi 016/PR/2000 portant modification de la loi 001/PR/99 relative à la gestion des revenus pétroliers comme suit :

- un magistrat, membre de la Cour Suprême ;
- un député ;
- un sénateur ;
- le directeur national de la BEAC ;
- quatre représentants de la société civile.

Le principal objectif du Collège, selon son manuel de procédures (CCSRP 2004) tardivement adopté en 2003, est de s'assurer que les revenus du pétrole sont employés pour lutter contre la pauvreté. Il a l'autorité nécessaire pour exercer ce contrôle par quatre principaux moyens :

- vérifier la correspondance entre les volumes de production et les dépôts aux comptes du Tchad ;
- s'assurer que l'affectation des revenus est conforme à la loi ;
- participer à l'élaboration des budgets pour la dépense des revenus pétroliers dans les secteurs prioritaires ;
- surveiller l'exécution du budget en veillant à la conformité aux règles concernant les marchés publics et l'exécution appropriée des projets par l'examen des dossiers et des vérifications sur le terrain.

## **Le paradoxe d'abondance et les enjeux environnementaux**

### **Le paradoxe**

Il y a très peu de cas dans l'histoire où les exportations pétrolières aient contribué à l'amélioration des conditions de vie dans les pays en développement. Ainsi, 35 ans d'exportations pétrolières au Nigeria, par exemple, n'ont pas permis l'amélioration de niveau de vie de la population. En dépit de ses richesses pétrolières, le revenu par habitant au Nigeria est toujours inférieur à un dollar par jour, et le niveau de vie reste inférieur à la moyenne de l'Afrique Subsaharienne. L'exemple du Nigeria illustre peut-être le mieux le paradoxe d'abondance, c'est-à-dire le fait que les pays riches en ressources naturelles ont un niveau de vie plus bas, une croissance plus lente et sont susceptibles d'être déchirés par les conflits comparés

aux pays pauvres en ressources naturelles (Terry Lynn 1997 ; Collier et Hoeffler 2000). L'on note que les États dépendant des exportations de pétrole et de minerai font face à un risque de guerre civile de 23 pour cent pour une période de 5 ans par rapport à un risque de 0,5 pour cent pour un pays sans ressources naturelles exportables.

Selon Ian Gary et Nikki Reich (2004), l'histoire dresse un tableau des à côtés de la croissance rapide de la production pétrolière. Les booms pétroliers ont tendance à aiguïser l'appétit du gouvernement pour la dépense sans s'accompagner d'une amélioration de l'efficacité de ces dépenses. La concentration des ressources fiscales d'un boom pétrolier encourage souvent, les activités de recherche de rente et les investissements excessifs et imprudents, ce qui a pour effet de contribuer à aggraver la distribution inéquitable des ressources, le déclin de la productivité et la corruption généralisée. L'instabilité des prix du pétrole rend la planification difficile et l'économie extrêmement vulnérable aux chocs externes.

Les activités non liées à la production pétrolière ont tendance à être négligées lorsque les ventes de pétrole font augmenter le taux de change rendant ainsi les autres exportations non concurrentielles. Les secteurs à fort coefficient de main d'œuvre, comme l'agriculture, sont souvent les plus touchés par ce phénomène connu sous le nom de la maladie hollandaise (Dutch disease).

Les pétrodollars réduisent la dépendance du gouvernement à l'égard des revenus d'autres origines y compris les impôts et taxes et affaiblissent littéralement le maillage entre le peuple et le gouvernement, facteur essentiel au contrôle public des grandes décisions qui ont une incidence sur le pays et sur ses ressources. Dans un tel contexte, les gouvernements ont tendance à avoir recours davantage à la répression, faisant appel à des forces de sécurité - plutôt qu'au consentement du peuple - pour rester au pouvoir. Les États qui dépendent des exportations pétrolières comptent parmi les États les plus économiquement instables, les plus autoritaires et les plus affectés par la violence politique, voire armée.

### **Les enjeux environnementaux**

Le projet d'exportation Tchadien, faut-il le rappeler, a été et est encore l'objet de nombreuses controverses en raison de l'implication fondée de nombreux partenaires aux intérêts divers. Et la protection de l'environnement pour lutter contre la pauvreté est l'une des préoccupations majeures des partenaires du Projet depuis la phase des négociations jusqu'à la phase de production, en passant par celle de la construction. Mais, il serait illusoire de considérer que tout l'arsenal de dispositions juridiques et structurelles est une assurance à toute épreuve dans les efforts de lutte contre la pauvreté.

### ***Le dispositif de protection de l'environnement***

La protection de l'environnement (entendez les aspects biophysiques, socio-économiques et sanitaires) est une des principales voies pour lutter contre la pauvreté. Aussi, conviendrait-il de considérer d'entrée de jeu que le dispositif juridique mis



en place au Tchad pour protéger l'environnement est favorable dans le cadre global de la stratégie de réduction de la pauvreté.

*Des dispositions juridiques favorables à la protection de l'environnement*

L'on doit se réjouir des articles que comporte la Constitution sur la protection de l'environnement, car peu de nations peuvent se targuer de telles dispositions. En effet, il ressort de la Constitution que :

- tout citoyen a droit à un environnement sain ;
- l'État et les collectivités territoriales décentralisées doivent veiller à la protection de l'environnement ;
- les conditions de stockage, de manipulation et d'évacuation des déchets toxiques ou polluants provenant d'activités nationales sont déterminées par la loi ;
- le transit, l'importation, le stockage, l'enfouissement, le déversement sur le territoire national des déchets toxiques ou polluants étrangers sont interdits ;
- tout citoyen a le devoir de respecter et de protéger l'environnement.

Ces dispositions précèdent la loi n° 014 /PR/98 du 17 août 1998 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement. Ces dispositions sont tout à fait favorables et conformes aux engagements que le Gouvernement a pris, avec l'appui de ses partenaires, pour l'approbation et la mise du plan de gestion de l'environnement dans le cadre du projet pétrolier du bassin de Doba.

*Le plan de gestion de l'environnement*

Conscients des opportunités et des risques inhérents à la mise en valeur des ressources pétrolières, notamment les impacts potentiels négatifs sur les aspects biophysiques, socio économiques et sanitaires, les partenaires (République du Tchad, République du Cameroun, Groupe de la Banque mondiale et Consortium Pétrolier) ont prévu des mesures qu'ils ont consignées dans un ensemble de dix neuf (19) documents de référence regroupés en un Plan de Gestion de l'Environnement.

Ainsi, le plan comporte différentes mesures prévues pour éviter ou atténuer les impacts potentiels négatifs et clarifier les responsabilités d'intervention et de dommages à l'environnement. Pour suivre et contrôler le respect des dispositions du plan de gestion de l'environnement, différentes structures ont été mises en place.

*Les structures de suivi, de contrôle et de supervision des aspects environnementaux*

Pour éviter des conséquences environnementales regrettables qui résulteraient du non respect des dispositions du Plan de gestion de l'environnement, ce qui freinerait les actions de lutte contre la pauvreté, plusieurs structures ont été mises en place pour suivre, contrôler et superviser les aspects environnementaux dans la

mise en œuvre du projet de développement des ressources pétrolières du bassin de Doba.

*Pour la République du Tchad*

La Coordination nationale du projet d'exportation tchadien et ses structures d'appui que sont le Comité Technique National de Suivi et de Contrôle des Aspects Environnementaux des Projets Pétroliers (CTNSC) et la Cellule d'Exécution de la Composante Pétrole ont été mis sur pied. A ces structures, s'ajoutent le Panel Consultatif International, le Bureau-conseil auprès du CTNSC et les partenaires de la Société Civile. C'est à travers des unités d'exécution du Projet que le Gouvernement Tchadien assure le suivi de la mise en œuvre du projet :

- les structures responsables sont en premier lieu le Ministère du Pétrole et le Ministère en charge de l'Environnement : le Projet de Renforcement des Capacités de Gestion du Secteur Pétrolier est exécuté par l'Unité Composante Pétrole du Ministère du Pétrole, et par le CTNSC du Ministère de l'Environnement et de l'Eau. A ces composantes, s'ajoutent les Organisations Non Gouvernementales (ONG) et les communautés locales.
- L'Unité Composante Pétrole met en œuvre les composantes de gestion du secteur pétrolier, y compris l'organisation et l'archivage des données ainsi que la sélection des auditeurs.
- Le CTNSC, les Organisations Non Gouvernementales et les communautés locales exécutent les composantes environnementales (biophysiques et socio-économiques) pour la région pétrolière de Doba.
- La Coordination Nationale est responsable de la coordination de l'ensemble des activités physiques liées au Projet d'Exportation Tchadien ainsi que du suivi des projets annexes de renforcement des capacités en matière d'environnement, de gestion économique et financière du secteur pétrolier.

*Pour le Groupe de la Banque Mondiale*

Le suivi est assuré à travers des missions régulières, de l'équipe d'experts de la Banque et des groupes externes d'experts conseils ; le Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale, le Groupe International Consultatif et le Panel d'Inspection.

Ainsi, dans le but d'appliquer une approche externe indépendante de suivi de la conformité du Plan de Gestion de l'Environnement (PGE), la Banque Mondiale a retenu les services d'Appolonia, en qualité de Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale (dont le sigle en anglais est ECMG).

Les conclusions et recommandations exprimées par l'ECMG lors de ses différentes missions sont consignées dans des rapports trimestriels rédigés indépendamment du Consortium Pétrolier, des partenaires institutionnels Tchadiens et

Camerounais, du Groupe de la Banque Mondiale et des autres institutions financières impliquées.

Le Groupe International Consultatif (GIC) a pour mandat de conseiller le Président du Groupe de la Banque Mondiale et les Gouvernements du Tchad et du Cameroun sur l'exécution de l'ensemble des projets liés à l'exploitation pétrolière et à la construction de l'oléoduc par le Consortium. Leurs rapports évaluent entre autres :

- les actions et les résultats liés aux activités d'atténuation des problèmes environnementaux et sociaux, au renforcement des capacités des acteurs, à la préparation de la phase de gestion des revenus pétroliers et à la bonne gouvernance auprès des acteurs nationaux.
- l'avancement des travaux de construction et des activités de suivi des impacts environnementaux, économiques et sociaux dans la zone pétrolière.

Le Panel d'Inspection a pour mission de répondre aux plaintes des personnes affectées par des projets et fournit des avis indépendants au Président du Groupe de la Banque mondiale. Ces plaintes portent sur plusieurs aspects: l'environnement, la réinstallation, les compensations des personnes déplacées, la vie des populations autochtones, la propriété culturelle, l'utilisation des revenus, la bonne gouvernance et les droits de l'homme.

#### *Pour le Consortium pétrolier*

Dans les activités du Consortium pétrolier représenté par Esso Exploration and Production Chad Inc (EEPIC), l'organisation du suivi de l'environnement se présente comme un système à niveaux multiples.

Les activités des contractants sont suivies de près par Esso Exploration and Production Chad Inc et Tchad Oil Transportation Company (TOTCO) responsables de la construction des sites afin de veiller à ce que les activités de sites particuliers soient conformes aux exigences et spécifications du Projet, y compris celles qui concernent les aspects biophysiques, socio-économiques, sanitaires et sécuritaires (BP/SE/SS).

Il importe de noter qu'en République du Cameroun, les structures ont été mises en place quasiment sur le même schéma. En clair, autant d'aspects qui, dans leur gestion quotidienne et à terme, sont indissociables des actions de lutte contre la pauvreté. C'est ce qui explique que dans le cadre du Projet d'Exportation Tchadien, le Plan de Gestion de l'Environnement soit si détaillé pour permettre un meilleur suivi, un meilleur contrôle afin que les observations relevées au cours de la mise en oeuvre soient corrigées pour mieux lutter contre la pauvreté. Des exemples d'observations de situation de non-conformité faites sur les aspects biophysiques et socio-économiques par le Comité Technique National de Suivi et de Contrôle des Aspects Environnementaux (CTNSC) figurent en annexe 2. Ils

sont tirés des constats faits par la supervision sur site du CTNSC lors des réalisations du Projet d'Exportation Tchadien.

### Conclusion

Plus de deux ans après l'entrée du Tchad parmi les pays producteurs de pétrole, il est clair que de nombreux aspects du système de gestion des revenus pétroliers en sont toujours à l'étape de la mise en œuvre et manquent de précision. De plus, une grande faiblesse persiste au plan des capacités techniques du ministère du pétrole et d'autres ministères concernés quant à la maîtrise des dimensions techniques de la production pétrolière et la surveillance efficace des activités qui s'y rattachent. Nombre d'aspects de base de calcul des revenus pétroliers font l'objet de conflits entre le gouvernement et le consortium (Mohamed Yessoufou Saliou 2004). Aussi plusieurs éléments du projet comme la convention cadre de 1988, demeurent-ils confidentiels ou dissimulés au public. Il semble difficile pour les observateurs extérieurs et même le gouvernement tchadien de déterminer si les paiements des revenus d'Exxon Mobil reflètent exactement les sommes dues.

Le Tchad, pays dont l'histoire est marquée par une longue guerre civile, une instabilité politique persistante et un système juridique faible comporte d'importants défis à la réussite de l'expérience pétrolière. Les enjeux sont majeurs, une mauvaise gestion des revenus pétroliers du Tchad pourrait éventuellement aggraver les conflits et les difficultés pour 80 pour cent des 8,3 millions d'habitants du Tchad, soit 7 millions de personnes qui vivent avec moins d'un dollar par jour.

Le pétrole coulant depuis juillet 2003, les mesures sans précédent adoptées dans le but de prévenir l'appropriation illicite des revenus pétroliers sont aujourd'hui mises à l'épreuve.

À une époque où nous sommes particulièrement conscients des écueils de la dépendance envers les exportations pétrolières, la Banque Mondiale a mis sa réputation en jeu sur la capacité du projet à transformer l'économie du Tchad et bénéficier aux pauvres du pays. La justification même de l'appui de la Banque Mondiale aux industries extractives (pétrole, gaz et mine) repose, pour une bonne part, sur le résultat de l'expérience du Tchad, parce qu'étant un projet porteur de développement. Les leçons tirées de l'expérience de ce pays permettront d'éclairer sur ce que l'on peut attendre de l'avenir du Tchad, des pièges à éviter et du rôle que devraient jouer les acteurs internationaux dans la promotion des intérêts des pauvres. L'avenir de l'expérience tchadienne dira si le nouveau dispositif juridique et institutionnel a été efficace pour orienter les ressources générées par l'exploitation d'une ressource naturelle vers le développement. Ce qui est certain, c'est que le projet Tchadien offre de nouvelles pistes de recherche sur les questions cruciales relatives au financement du développement.

## Annexe

Résumé de l'étude d'impact  
sur l'environnement  
version actualisée.

Plan de Gestion de l'Environnement  
Partie Tchadienne

Documents  
Annexes

Plan de Gestion de l'Environnement  
Partie Camerounaise

### Volume 1

- Document de base
- Plan de gestion des sites culturels.
- Manuel des mesures d'atténuation spécifiques à chaque site.
- Plan de suivi de l'environnement.

### Volume 2

- Exigences et spécifications techniques dans le domaine biophysique/socio-économique/santé.

### Volume 3

- Plan de compensation et de réinstallation.

### Volume 4

- Plan de développement régional : mesures d'urgence
- Plan de gestion des revenus pétroliers
- Renforcement des capacités institutionnelles.

### Volume 5

- Plan de gestion des Déchets.

### Volume 6

- Tabulation des informations environnementales
- Cartes tracées

### Volume 1

- Description du projet.
- Mise hors service
- Liste des études/rapports
- Liste des consultants/experts

### Volume 2

- Comparaison des alternatives possibles

### Volume 3

- Programme de consultation et commentaires du public

### Volume 4

- Intervention en cas de développement accidentel d'Hydrocarbures : Approche préliminaire.

### Volume 5

- Études sur les ressources biologiques – Tchad.
- Étude sur les ressources biologiques – Cameroun.

### Volume 6

- Santé publique – Tchad.
- Santé publique – Cameroun.

### Volume 1

- Document de base.
- Plan de gestion des sites Culturels.
- Plan de gestion de l'accès Induit.
- Manuel des mesures d'atténuation Spécifiques à Chaque Site.
- Plan de Suivi de l'Environnement.

### Volume 2

- Exigences et Spécifiques Techniques dans les Domaines Biophysique/socio-économique/santé.

### Volume 3

- Plan de compensation.

### Volume 4

- Projet d'une fondation environnementale.
- Programme d'amélioration environnementale en dehors des sites du projet.
- Plan pour les peuples autochtones vulnérables.

### Volume 5

- Plan de gestion des déchets

### Volume 6

- Tabulation des informations environnementales.
- Cartes-tracés.

## Références

- AID/BM, 2003, « Program Document for a proposed Fifth Structural Adjustment Credit (SAC V) to the Republic of Chad », 13 February, Report n° P7555-CD, p.12.
- Banque Mondiale, 2004, Chad: World Bank approves Grant 23 million dollars for Local Development Program support Project, 16 September, [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).
- Banque Mondiale, 2003, *Rapport sur le Développement 2003, de la BM à propos du projet d'oléoduc Tchad – Cameroun*.
- CCRSP, 2004, *Manuel de procédures*, janvier.
- CEFOD, 2002, « Pétrole tchadien- les enjeux du développement » *Tchad et Culture*, n° 209-210, N'djamena.
- Collier, P., Hoeffler, A., 2000, Greed and Grievance in Civil war, Policy Research Working paper 2355, Development Research Group Washington, DC, BM mai.
- Gary, I., Reisch, N., 2004, *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage ? Suivre l'argent du dernier-né des pétro-États d'Afrique*, Catholic Relief Services et Bank Information Center, décembre.
- Gary, I., Terry Lynn, K., 2003, *Le fond du baril : le boom pétrolier et pauvreté en Afrique*, Baltimore : CRS.
- Igbikiowubo, H., 2003, « Twenty per cent of World Oil consumption to come from Africa in 2010 », *Vanguard* (Lagos), 28 October.
- Mohamed, Y.- S., 2004, « Tchad/Pétrole, la révolte de N'djamena », *Afrique Diagnostic*, n°411, novembre.
- Petry, M., Naygotimti, B., 2005, *Le pétrole du Tchad : Rêve ou cauchemar pour les populations*, Paris : Karthala.
- République du Tchad, 1996, Constitution de la République du Tchad du 31 mars 1996.*
- République du Tchad, 1999, Loi 001/PR/99 portant Gestion des revenus pétroliers du 11 janvier 1999.
- République du Tchad, 1999, Loi 016/PR/2000 portant modification de la Loi 001/PR/99.
- Terry, L., 1997, *The paradox of Plenty : Oil booms and Petro-State*, Berkeley : University of California Press.
- Secours Catholique, 2003, *Le pétrole au Congo : pour qui coule l'or noir ?* Paris.
- SFI, 2005, « Building the Private Sector in Africa to Reduce Poverty and Improve People's live », [www.ifc.org](http://www.ifc.org).
- Verschave, F.-X., 2006, *Tchad, pétrole et dictature. Noir Silence : qui arrêtera la Françafrique ?* Paris : Les Arènes.

## Sites utiles :

- [www.esso Chad.com/Chad/Chad\\_HomePage.asp](http://www.esso Chad.com/Chad/Chad_HomePage.asp).
- [www.catholicrelief.org](http://www.catholicrelief.org)
- [www.ccsrp.td](http://www.ccsrp.td).
- [www.gic-iag.org](http://www.gic-iag.org)
- [www.gramptc.org](http://www.gramptc.org)